



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

Date de transmission de l'acte: 17/02/2025

Date de reception de l'AR: 17/02/2025

009-210901476-DE_2025_006-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_006

SEANCE DU 10 FEVRIER 2025

Date de la convocation : **06 février 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	09	09
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
09	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPIY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Emilie CANCEL, Mme Aude CARTAILLAC, Mme Bernadette PECCATTE, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PESOUSSAUD, M Matthieu VIDOTTO

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET :

Demande de subvention FDAL 2° tranche création logement

M le Maire rappelle aux membres du conseil la demande faite au département pour la création du logement communal suivant :

CREATION LOGEMENT COMMUNAL 1 RUE DES PYRENEES - TRANCHE 1

Projet global : 292 500 €

Aide au titre des logements sociaux de 15 900 € pour une assiette éligible de dépenses de 108 000 €.

Aide au titre du FDAL pour une première tranche de travaux de 15 000 € pour une assiette éligible de dépenses de 92 250 €.

Pour 2025 il est possible de faire une nouvelle demande pour une deuxième tranche sur le logement 2 rue des Pyrénées.

Le montant de l'assiette éligible des dépenses serait de 92 250 € pour une sollicitation du FDAL à hauteur de 10 000 €.

A cet effet M le Maire propose donc le plan de financement suivant :

Achat de la maison : 79 795.07€ HT
Travaux de rénovation : 130 266.75€ HT
Maitre d'œuvre : 10 000.00€ HT
Audits : 1 335.00€ HT
SPS : 6 640.00€ HT
Publicité : 712.80€ HT

MONTANT HORS TAXE :			228 749.62€	
Subventions sollicitées :	Assiette éligible	Montant HT :	Pourcentage :	Etat
Département Aide au titre des logements sociaux	108 000.00€	15 900.00€	6.95%	Notifié
Département FDAL tranche 1	92 250.00€	15 000.00€	6.56%	Notifié
Département FDAL tranche 2	92 250.00€	10 000.00€	4.37%	Sollicité
DETR	223 616.00€	99 979.00€	43.71%	Notifié
Région Occitanie		5 000.00€	2.19%	Sollicité
SDE 09		13 050.00€	5.70%	Notifié
CCPAP Fonds de concours		14 350.00€	6.27%	Sollicité
Autofinancement		55 470.62€	24.25%	
TOTAL		228 749.62€	100%	

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ la proposition de Monsieur Le Maire et le mandat pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application telle que proposée ci-dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPIY	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 17 février 2025